

SYNDICAT MIXTE POUR LE SCOTERS

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DU COMITE SYNDICAL DU 01.12.2008 À 13 HEURES À STRASBOURG (CUS – SALLE DES CONSEILS)

Convocation du 24 novembre 2008

Délibération n°142 du Comité syndical

Membres en exercice : 49 titulaires
49 suppléants

Membres présents : titulaires
 suppléants

Membres présents : Philippe BIES, Henri BRONNER, Andrée BUCHMANN, Françoise BUFFET, Etienne BURGER, Vincent DEBES, Huguette DREIKAUS, Marie-Dominique DREYSSE, Bernard EGLES, Bernard FREUND, Danielle GERARD, Claude GRAEBLING, Robert HERMANN, Michèle HEUSSNER, Hubert HOFFMANN, Jean HUMAN, Xavier HUMLER, Alain JUND, Gérard KAMMERER, Dany KARCHER, Claude KERN, Michel KOCHER, Henri KRAUTH, Jean-Claude KREBS, Jean-Paul LINGELSER, Marcel LUETTMANN, Denis MAURER, Danièle MEYER, Gabriel MULLER, Annick NEFF, Raphaël NISAND, Anne-Pernelle RICHARDOT, Denis RIEDINGER, Roland RIES, Etienne ROECKEL, Marc-Daniel ROTH, Jean-Jacques RUCH, Jean-Daniel SCHEMM, Denis SCHULTZ, Anne SCHUMANN, François SPITZER, Catherine TRAUTMANN, Xavier ULRICH, Justin VOGEL, Sylvain WASERMAN, Alain WEIMAR, André WETZEL, Philippe WILLENBUCHER, Jean-Marc WILLER, Etienne WOLF

Membres absents excusés : Syamak AGHA BABAEI, Jacques BAUR, Yves BELLER, Jean-marie BEUTEL, Martine CALDERONI-LOTZ, Francine FROMENT, Jean-Michel GALEA, Doris HAHN, Armand HEINTZ, René LACOGNE, Jean-Claude LASTHAUS, Roland MICHEL, Albertine NUSS, Daniel PAYOT, Antoine RUDLOFF, Georges SCHULER, Michèle SEILER, René STAUB, Clément WEIBEL, René WUNENBURGER

Membres absents : Henri DREYFUS, Jean-Louis FREYD, Jean-Jacques FRITZ, Martine JUNG, Georges PFISTER, Norbert REINHARDT

2. Présentation des travaux de mise en œuvre du SCOTERS 2008 et PERSPECTIVES 2009

Depuis l'approbation, le 1er juin 2006, les élus ont engagé un important programme de mise en œuvre, pour répondre de façon pragmatique et concrète aux objectifs qu'ils se sont fixés dans le SCOTERS.

Le programme de mise en œuvre 2008 s'est organisé autour de 4 axes de travail :

1/ Approfondir les orientations

Trois commissions ont permis aux élus de débattre et de s'approprier les problématiques de mise en œuvre des orientations générales du SCOTERS :

«**Habitat/Foncier : Produire 4000 logements par an**», présidée par Mme Danièle MEYER

En 2008, la commission a permis de :

- partager des enjeux de traduction des objectifs globaux du SCOTERS à l'échelle intercommunale et communale, et d'identifier des blocages ;

- travailler sur l'articulation du Plan Départemental de l'Habitat et du SCOTERS, en lien avec le Programme Local de l'Habitat de la CUS.

En 2009, la commission travaillera sur :

- la traduction de l'objectif de 25% d'habitat intermédiaire dans le PLU et dans des projets opérationnels
- la manière de favoriser la production de logements aidés dans les petites communes (groupe de travail opérationnel).

Les rencontres « Habitat » intercommunales

En 2008, une analyse a été réalisée à l'échelle de chaque intercommunalité afin d'engager le débat habitat pour produire les logements nécessaires :

- Quelle part des objectifs globaux de logements peut/veut produire l'intercommunalité ?
- Quels types de logements sont les plus pertinents (besoins, spécificité des villages...) ? Pour quelles communes (en lien avec les transports en commun, les centralités...) ?

Un site pilote pour le débat communal « logement »

En 2008, la commune de Geudertheim s'est proposée pour être site pilote et partager son expérience du débat « logement » communal. Le travail sur la commune se déroulera de décembre 2008 à mars 2009.

«Articuler urbanisation et transports en commun », présidée par M. Justin VOGEL

La commission a analysé les enjeux à court et moyen terme par secteur du SCOTERS : Quel transport en commun pour quel territoire ?

En 2009, elle ira plus loin sur le secteur ouest de la région de Strasbourg : anticipation du TSPO dans l'urbanisation et l'offre en stationnement des communes, optimisation des transports en commun vers Truchtersheim et rabattement des communes limitrophes, articulation avec la CUS (ligne TC de rocade, parkings relais...)

Le groupe de travail opérationnel « Mobiliser le foncier autour des gares »

Une analyse des disponibilités du foncier RFF et public autour des gares, en partenariat avec RFF, a été réalisée, ainsi que l'analyse du rôle des gares et de son évolution avec les élus et les Autorités organisatrices de transports : enjeux stationnement, rabattement, urbanisation, accès aux emplois ...

Un outil d'aide à la décision pour chaque gare du SCOTERS a été produit : rôle, disponibilité du foncier, densité.

En 2009, le groupe de travail ira plus loin dans l'opérationnel à travers des sites pilotes, qui partageront ces expériences avec le groupe de travail. 4 communes se sont proposées pour être sites pilotes : Schiltigheim, Vendenheim, Kilstett, Brumath

«Structurer le territoire : le rôle des bourgs centres», présidée par M. Jean-Marc WILLER

En 2008 la commission a permis aux maires des bourgs centres de se rencontrer pour partager les enjeux et les objectifs de leurs communes. Ils ont abordé les questions de la participation des bourgs centres à l'effort de construction de logements, leurs atouts et leurs difficultés.

En 2009, la commission travaillera sur les équipements nécessaires aux bourgs centres pour garantir leur fonctionnement et répondre aux attentes du bassin de vie et sur les opportunités avec les partenaires : contrats de territoire, politiques villes moyennes...

Les maires des bourgs centres se rencontreront en janvier 2009 pour faire un premier bilan des rencontres intercommunales. Ce travail servira de base à la commission bourgs centres qui se réunira en février.

2/ Favoriser la compatibilité

La commission compatibilité est présidée par M. Etienne WOLF.

Les élus du groupe de travail SCOTERS/PLU se sont réunis trois fois en 2008 et ont analysé **26** dossiers de modification ou révision de POS/PLU pour préparer l'avis du comité syndical.

Un travail d'analyse de compatibilité sur les documents d'urbanisme existants a été engagé, à la demande des communes. Cinquante-huit demandes ont été transmises au Syndicat mixte. L'analyse a débuté en 2008 et se poursuivra en 2009.

Le Syndicat mixte a également réalisé une assistance dans le cas de contentieux au regard de la compatibilité avec le SCOTERS, pour aider les communes, sur un dossier de PLU et un permis de plus de 5000 m² de SHON. Il a également assisté une collectivité dans l'analyse de la compatibilité en amont d'une procédure de révision simplifiée et sur un permis de plus de 5000 m² de SHON.

Le Syndicat mixte a travaillé sur l'élaboration d'outils d'appréciation de la compatibilité.

En 2009, l'ensemble du travail sur la compatibilité sera poursuivi.

3/ Créer des outils

- Des fiches débats sur l'habitat ont été réalisées pour les 11 intercommunalités
- Des fiches sur le foncier disponible près des gares ont été réalisées sur les 30 gares du territoire

Les indicateurs de suivi du SCOTERS ont été précisés. Le suivi a été présenté au Comité syndical du 13 juin 2008. Il a servi d'outil d'aide à la décision pour les élus pour engager de nouvelles actions de mise en œuvre (accompagnement des communes pour les documents d'urbanisme existants, sites pilotes pour le débat communal habitat, ...).

En 2009, de nouvelles fiches seront réalisées.

4/ Coopérer avec les territoires

Le Syndicat mixte a engagé, dans le cadre de l'InterSCoT, une analyse de l'articulation SCoT – Pays. Il a également confié à l'Adeus un travail sur l'urbanisme commercial et l'élaboration d'indicateurs de suivi à l'échelle de l'InterSCoT. La poursuite des travaux 2009 de l'InterSCoT a fait l'objet d'une validation lors de la réunion des Présidents de l'InterSCoT du Bas-Rhin qui s'est tenue à Barr le 19 novembre 2008.

En 2009, des réunions sur la mise en œuvre du SCOTERS seront organisées. Elles auront pour objectifs de :

- Dialoguer avec les acteurs socio-économiques, les habitants et associations : les attentes, les besoins sur les grands champs d'action du SCOTERS ;
- Partager les travaux du SCOTERS et les expériences réussies ;
- Nouer des partenariats (cf. RFF...)

Le Président propose de les organiser les jours des comités syndicaux. Les thèmes pourront être les suivants :

- Le développement économique et l'aménagement commercial du territoire avec les acteurs économiques (Chambre de Commerce et d'Industrie, Chambre de Métiers d'Alsace)
- Le logement avec les aménageurs, les promoteurs, les bailleurs
- Les transports en commun et l'urbanisation avec le Conseil Général et le Conseil Régional.

Le travail de mise en œuvre du SCOTERS qui sera confié à l'Agence d'urbanisme en 2009 sera le suivant :

- les études nécessaires au suivi qui permettra d'évaluer le SCOTERS ;
- la réalisation, les diagnostics et les études pour alimenter les commissions et le groupe de travail sur les thèmes « Urbanisation / transports en commun », « Habitat / foncier », « Structurer le territoire : le rôle des bourgs centres », « Mobiliser le foncier autour des gares » et l'animation des commissions ;
- la fin de la réalisation des portraits « Habitat » pour les débats avec les Intercommunalités et l'animation des réunions ;
- les études pour les sites pilotes (4 sur le foncier autour des gares, 1 site pilote sur l'habitat) ;
- l'analyse la compatibilité des documents d'urbanisme existants, lorsque la commune demande au Syndicat mixte de l'accompagner sur ce thème ;
- l'alimentation par des études et des exemples, les fiches pédagogiques souhaitées par les élus ;
- la préparation des réunions de mise en œuvre du SCOTERS adossées aux comités syndicaux ;
- les études sur des thèmes partagés de l'InterSCoT du Bas-Rhin.

L'étendue du programme de travail 2009 justifie la participation du Syndicat mixte pour le SCOTERS au programme partenarial de travail de l'ADEUS, à hauteur de 170 000 euros pour l'année 2009.

*Le Comité syndical,
sur proposition du Président,
après en avoir délibéré,
à l'unanimité*

3. *Approuve le programme de travail des études du SCOTERS pour l'année 2009*
4. *Charge le président du Syndicat mixte de la signature d'une convention financière avec l'Agence de développement et d'urbanisme de l'agglomération Strasbourgeoise et de l'exécution de la présente délibération, qui sera transmise à Monsieur le Préfet du Bas-Rhin.*

Certifié exécutoire compte tenu de :
La transmission à la Préfecture le
La publication le
Strasbourg, le

Le Président
Jacques BIGOT